

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 16 juin 2023

**Portant composition du comité social d'administration spécial
des services à l'étranger de la direction générale du Trésor
et de sa formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail**

NOR : ECOP2316496A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre V du livre II ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses titres II et IV ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1^{er} et son annexe I ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des résultats de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor ;

Vu la liste du 6 juin 2023 des représentants du personnel titulaires et suppléants désignés par le syndicat des personnels du réseau international des ministères économiques et financiers (SPRIM-FO) (Confédération générale du travail Force ouvrière) pour siéger à la formation spécialisée,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor comprend :

a) En qualité de représentant de l'administration

Le directeur général du Trésor, président.

La secrétaire générale, déléguée aux ressources humaines.

Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

b) En qualité de représentants du personnel

*Au titre du syndicat des personnels du réseau international
des ministères économiques et financiers (SPRIM-FO)
(Confédération générale du travail Force ouvrière)*

Titulaires

M. ESTRADE Laurent.

Mme NISSEN-SAGEOT Michèle.

M. BOIVIN Michel.

Mme PARADISI-COULOUMA Marion.

M. FLAMAND François-Xavier.

Mme FRAGER Eftihia.

M. TRIPET Arnaud.

Suppléants

Mme GIROT DE LANGLADE Pauline.

M. BRAND-GAZEAU Gaultier.

M. DAHBI Soufiane.

M. FURNO Bertrand.

M. LE TALLEC Bertrand.

M. BACONIN Jérôme.

M. ALVES Valéry.

Article 2

La formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail du comité social d'administration spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor comprend :

a) En qualité de représentant de l'administration

Le directeur général du Trésor, président.

La secrétaire générale, déléguée aux ressources humaines.

Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

b) En qualité de représentants du personnel

*Au titre du syndicat des personnels du réseau international
des ministères économiques et financiers (SPRIM-FO)
(Confédération générale du travail Force ouvrière)*

Titulaires

M. ESTRADE Laurent.

Mme NISSEN-SAGEOT Michèle.

M. BOIVIN Michel.

Mme PARADISI-COULOUMA Marion.

M. FLAMAND François-Xavier.

Mme FRAGER Eftihia.

M. TRIPET Arnaud.

Suppléants

Mme GIROT DE LANGLADE Pauline.

M. BRAND-GAZEAU Gaultier.

M. DAHBI Soufiane.

M. FURNO Bertrand.

M. LE TALLEC Bertrand.

M. BACONIN Jérôme.

M. ALVES Valéry.

Article 3

L'arrêté du 31 décembre 2018 portant composition du comité technique spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor et l'arrêté du 20 décembre 2022 portant composition du comité social d'administration spécial des services à l'étranger de la direction générale du Trésor sont abrogés.

Article 4

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 juin 2023

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général adjoint,

Brice Cantin